

Châtenay-Malabry, le 07/10/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DES CONCERTATIONS SUR LA PHASE INDUSTRIELLE PILOTE ET LA GOUVERNANCE DE CIGÉO

L'Andra publie, jeudi 6 octobre 2022, le bilan du premier cycle de concertation sur la phase industrielle pilote et la gouvernance du projet Cigéo. Ces 2 concertations, menées par l'Andra sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public (CNDP), ont mobilisé plusieurs centaines de contributeurs et ont permis de nourrir et d'enrichir le projet Cigéo sur ces 2 enjeux structurants.

Les concertations sur la phase industrielle pilote et sur la gouvernance de Cigéo avaient pour objectif d'alimenter le Plan directeur de l'exploitation de Cigéo, qui décrit notamment les grandes caractéristiques prévisionnelles du projet (ses phases successives, l'inventaire de déchets voués à être stockés dans Cigéo ou encore le calendrier de construction et d'exploitation).

La phase industrielle pilote et la gouvernance de Cigéo

Proposée par l'Andra à l'issue du débat public de 2013 pour répondre à une démarche progressive et prudente de déploiement de Cigéo, la phase industrielle pilote correspond aux premières années de construction et de fonctionnement du centre de stockage. Elle pourra débuter après l'obtention du décret d'autorisation de création. Les résultats et les enseignements de la phase industrielle pilote seront intégrés par l'Andra dans le rapport à destination du Parlement, afin que celui-ci puisse décider les conditions de poursuite du stockage.

La gouvernance, quant à elle, correspond à la façon dont sont préparées, prises et suivies les décisions, du ressort de l'Andra, relatives au déploiement et au fonctionnement du centre de stockage Cigéo. Du point de vue de la gouvernance, la phase industrielle pilote constitue, pour la participation du public et des parties prenantes, une phase de mise en place, de rodage et d'acquisition de connaissances, au même titre que les essais dans l'installation pour les aspects techniques.

Des engagements pour renforcer la confiance du public dans le déroulement du projet

[Le bilan des concertations sur la phase industrielle pilote et la gouvernance de Cigéo](#) présente les principaux enseignements qui en sont issus ainsi que les engagements pris par l'Andra pour y répondre.

Menée sur plus d'un an, de janvier 2021 à mars 2022, sur la base de plusieurs propositions formulées et mises en discussion par l'Andra, ces concertations ont permis de recueillir une quarantaine de recommandations proposées par le public, les citoyens et les parties prenantes. Trois grandes exigences ont ainsi été mises en avant : garantir la confiance du public tout au long du projet, préciser le déroulement et les attendus de la phase industrielle pilote, poursuivre et renforcer l'information du public.

Les échanges avec le public ont également permis de faire émerger de nouveaux sujets d'étude à prendre en compte dans le rapport à remettre au Parlement : l'évaluation de l'impact socio-économique du projet sur le territoire, le coût et les perspectives économiques du projet, l'impact du fonctionnement de Cigéo sur les installations de la filière nucléaire, les retours d'expérience des projets de stockage géologique à l'international, les développements de techniques de gestion des déchets ou encore la mémoire du stockage.

Par ailleurs, les concertations ont amené l'Andra à prendre des engagements visant à assurer la confiance des citoyens dans le projet, notamment continuer d'informer le public tout au long de la phase industrielle pilote, et au-delà, durant toute la vie du centre de stockage. Les échanges avec le public ont aussi confirmé la priorité donnée à la sécurité et à la protection des travailleurs et des riverains de Cigéo. L'Agence s'engage aussi à mener une concertation sur les modalités d'organisation des revues de réversibilité, prévues dans le cadre de la phase industrielle pilote, afin de mieux définir leur

rôle, les informations qu'elles doivent permettre de récolter et leur articulation avec les décisions en matière de gestion des déchets.

Enfin ces concertations ont mis en lumière l'intérêt du public pour la recherche de bénéfices à long terme pour le territoire, à travers notamment de la poursuite des démarches de développement local qui relèvent du champ de compétences de l'Andra (politique d'achat local, journée « portes ouvertes », visites du centre de l'Andra en Meuse / Haute-Marne, participation à la fête de la science, soutien au tissu associatif local, etc.).

Un dispositif de concertation aux modalités diverses

Dans le cadre de cette concertation, l'Andra a mis en place plusieurs dispositifs de participation afin de permettre à chacun de donner son avis sur ces sujets.

Une conférence de citoyens a été organisée entre mai et juillet 2021, par un comité de pilotage indépendant de l'Andra, chargé de veiller à son bon déroulement et de garantir l'impartialité de la démarche. Elle a réuni 17 personnes aux profils variés, tirées au sort sur l'ensemble du territoire français, qui ont participé à plusieurs sessions de travail au cours desquelles une pluralité d'experts, issus d'horizons divers, leur ont présenté une vision globale du projet et des enjeux sociaux et éthiques qui lui sont associés. Cette conférence a permis aux citoyens de construire [un avis](#) à destination de l'Andra et des décideurs publics sur cette phase, qui marquera le début de la construction et du fonctionnement du centre de stockage Cigéo.

Deux réunions publiques en ligne ont également permis à l'Andra et au Ministère de la Transition écologique de présenter le cadre des sujets ouverts à contribution et de répondre aux interrogations des participants. L'Agence a aussi été à la rencontre d'organisations concernées et/ou intéressées par le projet Cigéo (associations, personnalités qualifiées, syndicats, entreprises, etc.). A l'issue de ces rencontres, 11 parties prenantes ont transmis leurs [contributions](#).

Par ailleurs tout au long du cycle de concertation, [un espace de participation](#) a été mis en ligne pour que le public puisse consulter les documents, participer et donner son avis sur les propositions formulées par l'Andra sur la phase industrielle pilote et la gouvernance de Cigéo

Une étape importante de concertation dans un dispositif prévu tout au long de la vie de Cigéo

Les concertations menées entre 2021 et 2022 sur la phase industrielle pilote et la gouvernance de Cigéo ne sont qu'une étape du long processus de participation en lien avec le projet Cigéo. L'information et la participation du public et des parties prenantes continueront après le dépôt de la demande d'autorisation de création (DAC), pendant son instruction technique, et à chaque phase structurante du projet.

Depuis 2018, une feuille de route formalise la démarche de participation du public proposée par l'Andra. Un dialogue permanent est organisé en lien avec les garants de la CNDP, qui veillent à la qualité des échanges et à la prise en compte des avis exprimés. Fin septembre 2022, l'Andra a présenté au HCTISN (Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire) la logique de [sa démarche d'information du public](#) après le dépôt de la demande d'autorisation de création de Cigéo.

« La diversité des dispositifs mis en place a permis de recueillir une pluralité de points de vue sur les propositions présentées à la concertation. Les échanges avec les parties prenantes rencontrées ont notamment conduit à la production de nombreuses recommandations et nouvelles propositions pour le projet. Quant à l'avis citoyen, il est très riche et reflète bien l'équilibre des sensibilités présentes au sein de la société. Il sera particulièrement utile pour la suite du projet et renforce notre volonté d'échanges innovants avec le public », Pascal Leverd, Directeur adjoint du projet Cigéo.

[Téléchargez le bilan des concertations sur la phase industrielle pilote et la gouvernance du projet Cigéo](#)

[Téléchargez la synthèse du bilan des concertations](#)

[Découvrez le bilan des concertations en vidéo](#)

COMCPADIC220006

2/2

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

[@Andra_France](#) _ www.andra.fr _ <https://www.youtube.com/user/andrafr>

Contact presse : Emilie Grandidier, Responsable des relations presse, emilie.grandidier@andra.fr 06 47 46 54 95